

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE COURCELLES**

Séance du 03 avril 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe HARMEGNIES, Maire

Présents : M. HARMEGNIES Philippe, M. JOLLIVET Daniel, M. COLLARD Freddy, M. LAVAL Bruno, M LECULLIER Thierry, Mme GARNIER Catherine, Mme MOSKALIK Marika, M NOUGIER Matthieu, M. ROSSARD Hervé.

Absents excusés : Mme BESSON Valérie, Mme GUIBERT Estelle.

Procurations : Mme BESSON Valérie à M HARMEGNIES Philippe

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 09 - Votants : 10 Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

Date de convocation : 26/03/2024 Date de dépôt : Date d'affichage :

A été nommé secrétaire : M ROSSARD Hervé

Le procès verbal de la séance du 07 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

01 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le Compte Financier Unique 2023.

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

M JOLLIVET Daniel, 1^{er} adjoint, fait procéder au vote (M le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Compte Financier Unique 2023.
- Approuve l'affectation du résultat comptable suivant :

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2023 : **257 271.35 €**

Recettes 2023 : **308 994.39 €**

Excédent 2023 : **51 723.04 €**

Excédent de fonctionnement reporté N - 1 : **182 915.72 €**

Résultat de clôture : 234 638.76 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2023 : **79 221.11 €**

Recettes 202 : **40 539.65 €**

Déficit 2023 : **- 38 681.46 €**

Excédent d'investissement reporté N - 1 : **17 349.87 €**

Restes à réaliser 2022 : **7 079.37 €**

Résultat de clôture : -28 410.96 €

Affectation du résultat comptable

- **Résultat d'investissement (déficit) 001 : - 38 681.46 €**
- **Affectation complémentaire en réserve 1068 : 45 760.83 €**
- **Résultat de fonctionnement (excédent) 002 : 188 877.93 €**

02 SUBVENTIONS 2024 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de voter les montants alloués aux associations, pour l'année 2024

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA DE COURCELLES	150 €
ADMR	100 €
AFM	50 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	50 €
ASSOCIATION DEP SECOURS	50 €
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	50 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100 €
FNACA	100 €
L'ARCHE	100 €
POMME D'HAPPY	200
LA COURCELLOISE DE LOISIRS	200 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	50 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100 €
TOTAL	1 400 €

03 VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de procéder au vote des taux des taxes locales pour 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 comme suit :

TAXES	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	37.03 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	44.96 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	8.13 %
Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	NEANT

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

04 VOTE BUDGET PRIMITIF 2024

M le Maire présente le budget primitif 2024 à l'assemblée municipale :

Section d'investissement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **275 372.55 €**

Section de fonctionnement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de **461 253.93 €**

05 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire	Quantité	Pourvu	Non pourvu
Adjoint technique	18h	1	0	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	18h	1	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	18h	1	1	0
Adjoint technique	35h	1	0	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h	1	1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35h	1	0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	21h	1	0	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	21h	1	0	1
Rédacteur territorial	21h	1	1	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	21h	1	0	1
Secrétaire de mairie	21h	1	0	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

06 EMBAUCHE AGENT D'ENTRETIEN EN CONTRAT PEC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de procéder au recrutement d'un agent d'entretien dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : Agent d'entretien (petits travaux de maintenance, entretien des espaces verts).
 - Durée des contrats : 12 mois,
 - Durée hebdomadaire de travail : 24 heures
 - Rémunération : selon le SMIC en vigueur
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

07 CONVENTION AVEC LE CDG 17 POUR LE CONTROLE DES DOSSIERS RETRAITE AGENTS

- Le Conseil Municipal, dans l'attente de renseignements complémentaires, décide de reporter ce point à une séance prochaine.

08 PROPOSITION DE LA SOCIETE « OMBRIERES NA »

M Le Maire expose au Conseil Municipal,

- que dans le cadre de la politique des Energies Renouvelables, une étude a été réalisée avec la Sté ERINE de Poitiers pour envisager l'installation d'une ombrière sur le parking de la salle polyvalente. Cette société a rendu un rapport indiquant que cette installation à l'endroit prévu n'était pas réalisable en raison de l'espace insuffisant et de la présence d'arbres. La Sté PCER propose l'installation d'un tel équipement sur le terrain voisin de la salle polyvalente (champ cultivé). Cette proposition ne correspondant pas au projet envisagé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - Emet un avis défavorable à ladite proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

